



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/C.II/3
23 février 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission de l'investissement,
des entreprises et du développement
Première session
Genève, 4-8 mai 2009
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES: EXAMENS DE LA POLITIQUE
D'INVESTISSEMENT, ENSEIGNEMENTS
ET MEILLEURES PRATIQUES**

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Les examens de la politique d'investissement (EPI) de la CNUCED ont pour but d'aider les pays considérés à améliorer leur politique d'investissement et de faire connaître aux gouvernements et au secteur privé international le cadre de l'investissement de ces pays. Ils relèvent de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et visent à évaluer de manière objective le cadre directif, réglementaire et opérationnel relatif à l'investissement étranger direct (IED) dans les pays en développement et les pays en transition.

Le présent document donne un rapide aperçu du programme relatif aux examens de la politique d'investissement. On y trouvera également un résumé des EPI de la République dominicaine et du Nigéria ainsi qu'un résumé des discussions qui ont eu lieu lors de l'examen collégial intergouvernemental de l'EPI du Viet Nam.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME RELATIF AUX EXAMENS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	3
II. EXAMEN DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE: RÉSUMÉ	7
III. EXAMEN DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU NIGÉRIA: RÉSUMÉ.....	11
IV. EXAMEN DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU VIET NAM: RAPPORT SUR L'EXAMEN INTERGOUVERNEMENTAL.....	17
<u>Annexe</u>	
Examens de la politique d'investissement et des activités de suivi.....	20

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME RELATIF AUX EXAMENS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

1. Ces dernières années, les États membres ont été de plus en plus nombreux à demander à la CNUCED de leur apporter des conseils stratégiques en matière d'investissement étranger direct (IED), assortis de recommandations concrètes et applicables. Le programme relatif aux examens de la politique d'investissement (EPI), lancé par la CNUCED en 1999, propose une évaluation indépendante et objective du cadre directif, réglementaire et institutionnel d'un pays pour l'IED et formule à l'intention des gouvernements des recommandations sur les moyens d'attirer davantage d'investissements et d'en optimiser les effets positifs¹.
2. Le programme relatif aux examens de la politique d'investissement est un programme qui se déroule en plusieurs phases: il commence par un rapport initial qui évalue la situation dans un pays donné et formule des recommandations; ce rapport fait l'objet d'un examen collégial technique aux niveaux national et international et d'un examen intergouvernemental au niveau ministériel. Il débouche sur la mise en place d'activités d'assistance technique destinées à aider les pays bénéficiaires à mettre en œuvre les mesures recommandées.
3. Le programme a su créer un consensus parmi les différents acteurs et susciter l'adhésion et l'engagement des autorités nationales aux plus hauts niveaux en faveur de la mise en œuvre des mesures recommandées. Considéré comme un instrument très utile pour évaluer les conditions de l'investissement, il continue de bénéficier du soutien des donateurs.
4. Le programme relatif aux EPI a joué un rôle essentiel dans la solide réputation de fournisseur d'assistance technique en matière d'IED que la CNUCED s'est taillée. À travers ce programme, celle-ci a conseillé et aidé de nombreux pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie, y compris des pays les moins avancés (PMA), des pays sortant d'un conflit, des pays à revenu intermédiaire et des pays en transition. Depuis 1999, des examens de la politique d'investissement ont été réalisés pour 25 États membres, 3 sont en cours et 23 pays ont présenté une demande (*liste détaillée en annexe*).

A. Une approche intégrée de l'assistance

5. Pour que les États membres se les approprient pleinement, les examens de la politique d'investissement sont réalisés à leur demande et en fonction de leurs besoins. Cette démarche suppose la prise en compte des points de vue d'une multitude d'acteurs.
6. Le processus d'EPI se déroule en cinq phases successives, dont l'enchaînement favorise les synergies:
 - a) Demande adressée à la CNUCED par un gouvernement, qui exprime sa volonté d'engager des réformes;
 - b) Rapport initial, comprenant un plan d'action;

¹ Pour de plus amples renseignements, voir CNUCED (2008). *Les examens de la politique d'investissement: un programme qui vise à attirer et mettre à profit les IED*. New York et Genève (UNCTAD/ITE/IPC/2008/3).

- c) Examen intergouvernemental et appropriation nationale du programme;
- d) Mise en œuvre et assistance technique, y compris le renforcement des capacités;
- e) Rapport sur la mise en œuvre des recommandations et des mesures de suivi.

7. Avant d'établir un rapport sur l'examen de la politique d'investissement, qui est l'élément central du programme, la CNUCED établit d'abord un diagnostic en envoyant des techniciens sur le terrain et en procédant à un examen exhaustif et approfondi du cadre de l'investissement. À ce stade, les décideurs au plus haut niveau et un large éventail de parties intéressées sont associés au processus, notamment des ministères et des organismes publics, tels que les ministères de tutelle, la Banque centrale, l'Office national de statistiques ainsi que des universités et des instituts de recherche. Des réunions ont lieu aussi avec des représentants du secteur privé, d'institutions non gouvernementales et de la communauté des donateurs qui exercent des activités dans le pays. S'il est jugé nécessaire de recueillir des renseignements et des données supplémentaires, la CNUCED réalise des enquêtes par questionnaire et organise des entretiens dirigés.

8. Ensuite, les pays bénéficiaires se soumettent à un examen en deux volets: d'une part, un atelier national réunissant les différentes parties qui analysent les conclusions et les recommandations formulées dans le projet de rapport et, d'autre part, un examen collégial intergouvernemental mené au sein de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement, organe subsidiaire du Conseil du commerce et du développement. Les participants s'appuient sur l'expérience d'autres pays pour ce qui est d'attirer et de mettre à profit les investissements et comparent les pratiques en vigueur dans le pays considéré aux meilleures pratiques internationales en matière d'élaboration des politiques et de promotion de l'investissement. Sur la base des nombreuses données récoltées pendant une période de dix à douze mois, l'examen de la politique d'investissement est finalisé.

9. L'EPI tient compte du contexte socioéconomique du pays examiné afin de parvenir à des recommandations précises, concrètes et réalisables. Ces recommandations sont mises en œuvre dans le cadre de plans d'action à court terme étayés par une assistance technique multi-institutions à moyen terme destinée à aider les gouvernements à atteindre leurs objectifs de développement.

10. Tout au long du processus, la CNUCED reste en contact étroit avec les ministères et les organismes publics compétents – par l'intermédiaire d'un interlocuteur officiel de haut niveau – ainsi qu'avec d'autres acteurs clés, qu'elle tient informés. Cinq ou six ans après l'achèvement du rapport initial, la CNUCED dresse un rapport sur la mise en œuvre des recommandations initiales et formule de nouvelles recommandations pour une assistance technique complémentaire à plus long terme.

B. Le rapport initial d'EPI

11. Sans données précises et fiables sur les IED, il est difficile pour les décideurs d'élaborer de bonnes politiques d'investissement. Cela est d'autant plus vrai dans les PMA où réunir des données est une véritable gageure. Pour garantir la qualité et l'exactitude du rapport d'EPI, la CNUCED contrôle l'impartialité, la fiabilité, l'exhaustivité et l'exactitude des données.

12. Ce faisant, elle profite de sa position de principale autorité en matière de statistiques internationales sur l'IED et de ses travaux de recherche et d'analyse sur l'investissement, qui sont rendus publics chaque année dans le *Rapport sur l'investissement dans le monde*. La CNUCED peut aussi faire appel au personnel de son secrétariat, qui compte de nombreux experts dans des domaines aussi divers que le commerce, les politiques macroéconomiques, les politiques de concurrence et de protection du consommateur, la diversification des produits de base et la technologie.

13. Les examens de la politique d'investissement sont réalisés selon les principes de la transparence des sources et de la mise à disposition du public des observations et de la documentation. Ils font en outre l'objet d'un examen collégial approfondi. Dans l'examen collégial technique réalisé aux niveaux national et international, les experts internes et externes vérifient tout particulièrement la solidité de l'analyse et l'exactitude des faits, repèrent les éléments manquants et mesurent le bien-fondé et l'applicabilité des recommandations.

14. Le rapport initial d'EPI comprend quatre grands chapitres:

- a) Analyse des tendances et de l'impact des IED;
- b) Évaluation du cadre directif et réglementaire de l'investissement;
- c) Stratégie en matière d'IED adaptée au pays; et
- d) Conclusions, recommandations et plan d'action.

C. Examen collégial intergouvernemental et appropriation nationale

15. Le programme d'EPI insiste beaucoup sur la nécessité pour le gouvernement demandeur de s'approprier les recommandations, étant donné qu'elles ne sont nullement contraignantes. Pour assurer le succès des réformes proposées, il est important aussi que les acteurs nationaux aient voix au chapitre. C'est pourquoi, outre l'examen collégial technique, le rapport initial fait l'objet d'un autre examen collégial, mené dans le cadre d'ateliers nationaux, et bénéficie des retours d'information de la part d'autres pays.

16. Pendant l'atelier national, le rapport initial est présenté sous forme de projet au gouvernement et aux acteurs nationaux, dont des investisseurs privés, des représentants de la société civile et d'autres partenaires essentiels directement concernés par la politique d'investissement. L'objectif est de favoriser un débat ouvert et franc entre la CNUCED et les acteurs nationaux. Le secrétariat de la CNUCED met la dernière main au projet de rapport sur la base des observations et des réactions recueillies pendant l'atelier.

17. La version finale est présentée à Genève lors d'une réunion intergouvernementale qui a lieu pendant la session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement, organe subsidiaire du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED. Plus d'une centaine de pays participent généralement à ces réunions, dont de nombreux représentants de haut niveau d'acteurs non gouvernementaux. Les gouvernements bénéficiaires, souvent représentés par leur Premier Ministre et des ministres d'État, reconnaissent la valeur du processus.

18. L'examen collégial permet aux gouvernements de partager leur expérience des politiques d'investissement et d'évoquer leurs succès comme leurs échecs. C'est aussi l'occasion pour le gouvernement qui a fait la demande d'EPI d'entériner publiquement les recommandations qu'il compte appliquer et de solliciter officiellement à cette fin l'assistance technique de la CNUCED et d'autres. L'examen collégial marque la fin de la phase d'élaboration des recommandations et le début de la phase de mise en œuvre.

D. Mise en œuvre des recommandations et assistance technique de suivi

19. L'assistance technique de la CNUCED pour l'application des recommandations formulées dans l'examen de la politique d'investissement est entièrement déterminée par la demande, puisque les gouvernements choisissent les recommandations auxquelles ils souhaitent donner suite. Si, dans bien des cas, une assistance technique complémentaire est nécessaire pendant un certain temps, dans d'autres, aucune aide supplémentaire ne sera demandée à la CNUCED ou à une autre organisation multilatérale.

20. Les gouvernements ont la possibilité de faire appel aux compétences spécialisées des différentes divisions de la CNUCED. L'assistance technique de la CNUCED a par le passé été sollicitée dans les domaines suivants: a) élaboration de projets de code de l'investissement et de politiques fiscales; b) élaboration de plans pour attirer une main-d'œuvre plus qualifiée; c) collecte et analyse de statistiques sur l'investissement; d) promotion d'une bonne gouvernance d'entreprise et d'autres stratégies d'investissement; e) renforcement des capacités pour la négociation d'accords internationaux d'investissement; et f) mise en œuvre des engagements internationaux.

21. Dans les cas où la CNUCED n'aurait pas les capacités ou les compétences nécessaires pour apporter une assistance technique complémentaire, il est possible de faire appel à d'autres institutions du système des Nations Unies. De plus, les gouvernements peuvent solliciter un appui bilatéral ou l'aide d'autres organisations multilatérales ou de cabinets de conseil privés.

E. Rapport sur la mise en œuvre des recommandations et mesures complémentaires

22. Lorsque les ressources financières nécessaires deviennent disponibles, la CNUCED s'engage à poursuivre son action auprès des gouvernements bénéficiaires tout au long de la mise en œuvre des recommandations. Généralement, on dresse un bilan cinq à six ans après l'examen collégial du rapport initial d'EPI. Une équipe de la CNUCED évalue l'application des recommandations et détermine les mesures complémentaires à prendre pour améliorer encore le cadre de l'investissement, en tenant compte de l'évolution de la politique d'investissement et des nouveaux impératifs de développement du pays considéré. Un rapport formel est ensuite présenté et examiné au niveau intergouvernemental.

23. Destinée à mesurer les effets du programme dans un pays donné, cette seconde évaluation permet aussi d'en analyser les forces et les faiblesses, ainsi que la capacité du pays bénéficiaire de faire face aux facteurs extérieurs et d'inscrire les résultats dans la durée. À ce jour, la CNUCED a réalisé deux rapports sur la mise en œuvre – un pour l'Égypte et l'autre pour l'Ouganda – dont les conclusions sont dans l'ensemble plutôt positives.

F. Conclusion

24. Depuis son lancement à la fin des années 90, 25 pays ont bénéficié du programme relatif aux EPI. Les recommandations qui ont été formulées ont suscité des changements d'orientation concrets et donné des résultats tangibles. Dans le cadre de ce programme, la CNUCED a largement coopéré avec plusieurs organisations internationales, régionales et nationales, ainsi qu'avec un large éventail d'acteurs qui aident les pays en développement à renforcer le cadre juridique, réglementaire et institutionnel de l'investissement.

25. Dans l'ensemble, l'assistance technique dans le domaine de l'investissement a été bien accueillie par les États membres. Les pays bénéficiaires se sont déclarés satisfaits du programme et ont manifesté leur engagement au niveau le plus élevé.

26. En raison du succès du programme, beaucoup de pays en développement et de pays en transition ont demandé à en bénéficier, y compris pour ce qui est des activités de suivi. Dans ses travaux de recherche et d'analyse, ses activités d'assistance technique, ses forums d'échange d'informations et ses débats intergouvernementaux, la CNUCED n'aura de cesse de renforcer et d'améliorer le programme relatif aux EPI.

II. EXAMEN DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE: RÉSUMÉ

27. À l'exception d'une vague de nationalisations dans les années 50 pendant laquelle certains secteurs d'activité ont été fermés aux investissements étrangers directs, la République dominicaine est depuis longtemps un pays favorable aux IED. Depuis plus de trente ans, les industries manufacturières exportatrices des zones franches et du secteur du tourisme attirent un volume croissant d'investissements étrangers directs. En permettant à la République dominicaine de diversifier son économie jusqu'alors principalement fondée sur des produits de base agricoles, ces investissements ont eu un effet sensible sur le développement du pays qui, avec les nouvelles compétences acquises, a pu s'engager dans de nouvelles activités de production pour les marchés internationaux.

28. Les flux d'IED ont progressé à un rythme très soutenu depuis que leur régime a été assoupli en 1995 et que le pays s'est lancé dans un nouveau programme de privatisations en 1997. Les États-Unis sont les principaux pourvoyeurs d'IED qui, ces dernières années, ont dépassé le milliard de dollars par an, pour atteindre 1,7 milliard de dollars en 2007. C'est une augmentation considérable par rapport aux niveaux d'il y a dix ans et si l'on tient compte du ralentissement consécutif à la crise financière de 2002-2003 et des pénuries incessantes d'électricité. Alors que la poursuite de cette évolution semble compromise par l'actuelle crise financière et économique mondiale, l'accord de libre-échange que la République dominicaine a conclu avec les pays d'Amérique centrale offre au pays une importante possibilité de continuer d'attirer des IED.

29. La République dominicaine peut se donner pour objectif de maintenir l'accroissement des entrées d'IED, dont elle devrait chercher à optimiser les incidences sur le développement de deux manières. Premièrement, elle devrait s'attacher à ce qu'une partie de ces investissements contribue à une nouvelle diversification de la production vers des biens et des services destinés à l'exportation qui soient plus élaborés et qui puissent à la fois supporter des coûts de

main-d'œuvre plus élevés et améliorer les compétences des travailleurs. Le processus est en cours, mais les progrès sont lents. Deuxièmement, il s'agirait de privilégier des IED susceptibles d'accroître la compétitivité de l'industrie et du secteur des services. Le Gouvernement a élaboré un plan national de promotion de la compétitivité qui met l'accent sur l'entrepreneuriat et l'innovation. Les IED peuvent aussi jouer un rôle dans ce domaine.

30. Attirer l'IED et en optimiser les incidences sur le développement imposent au Gouvernement de prendre un certain nombre de mesures s'il veut améliorer la compétitivité internationale de l'économie dominicaine. L'examen de la politique d'investissement porte sur deux aspects de l'action à engager, qui sont le cadre réglementaire et la promotion de l'investissement². Sur la base d'une analyse approfondie, l'EPI propose un certain nombre de recommandations concrètes et pragmatiques pour améliorer ces deux éléments.

A. Moderniser le cadre de l'investissement

31. S'agissant des **mesures générales en faveur des entreprises**, beaucoup a été fait au cours des dix dernières années pour mettre la législation au niveau des normes internationales les plus exigeantes. Mais des lacunes demeurent, et on déplore encore trop souvent l'insuffisance du suivi sur des points essentiels comme l'élaboration de règlements d'application et la mise en place de capacités administratives de haut niveau:

a) La modernisation récente des lois sur l'environnement, la propriété foncière, la propriété intellectuelle, les télécommunications et le contrôle des changes est exemplaire;

b) L'absence de droit de la concurrence jusqu'en janvier 2008 était une sérieuse lacune et apparaissait comme symptomatique d'une certaine réticence à exposer des entreprises nationales établies de longue date à la concurrence. Il semble aussi que la concurrence n'ait guère joué dans le domaine des concessions d'infrastructures publiques. Il est indispensable que le nouveau droit de la concurrence soit dûment appliqué;

c) Les permis environnementaux, les titres de propriété foncière et le respect effectif de la primauté du droit et des contrats sont une priorité absolue pour renforcer les capacités administratives, et il faut y consacrer davantage de ressources publiques. La délivrance des permis environnementaux et des titres de propriété foncière devrait pouvoir s'autofinancer si l'on demande aux usagers d'acquitter une taxe calculée selon la méthode du recouvrement des coûts;

d) La politique fiscale a bien servi ses objectifs par le passé, mais il convient à présent de l'adapter à de nouveaux objectifs de mise à niveau, de modernisation et d'innovation. Parmi les mesures à considérer: une diminution générale de l'impôt sur les sociétés et des retenues à la source sur les paiements effectués à l'étranger, la suppression de la plupart des exonérations

² L'examen de la politique d'investissement de la République dominicaine, réalisé à la demande du Gouvernement, a bénéficié d'un appui financier du Gouvernement lui-même et de la Banque interaméricaine de développement. Un premier projet de rapport a été présenté à l'occasion d'un atelier national, organisé par le Centre des exportations et de l'investissement de la République dominicaine et le Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement en République dominicaine à Saint-Domingue, le 6 décembre 2007.

fiscales accordées aux entreprises au profit de mesures d'incitation mieux ciblées, et la création d'un «guichet» chargé d'élaborer des arrangements fiscaux et financiers particuliers pour de grands projets d'importance stratégique. Le système d'incitation serait plus efficace si l'on inversait la pratique actuelle qui consiste à déduire l'impôt sur les dividendes de l'impôt sur les sociétés.

32. Il faudrait en outre envisager des mesures complémentaires dans les domaines suivants: a) droit du travail – limiter le cumul des droits aux indemnités de départ pour freiner le nomadisme professionnel; b) permis de résidence des étrangers – clarifier les règlements d'application, supprimer les règles sur les conditions de rémunération applicables aux postes réaffectés au niveau local et dynamiser le programme de mobilisation des compétences; c) droit foncier – prévoir la délivrance de titres de propriété foncière aux entreprises; et d) Code civil – actualiser le Code civil et les dispositions relatives à la gouvernance d'entreprise.

33. Les cinq années à venir devraient être consacrées à régler les problèmes d'application. Il est difficile de trouver une seule mesure générale qui associe: a) une législation de qualité; b) des règlements d'application bien conçus; et c) une bonne gestion des mécanismes d'octroi de licence ou de permis.

34. Si la République dominicaine continue de moderniser sa législation, puis ses procédures réglementaires et administratives, elle pourrait bénéficier dans les cinq ans d'un climat d'investissement hautement compétitif. Non seulement cela permettrait de mieux protéger l'intérêt général et de fournir aux entreprises locales un environnement réglementaire de qualité, mais cela pourrait également avoir des effets très positifs sur les entrées d'IED. La République dominicaine se démarquerait ainsi des autres pays de la région, qui présentent pour l'essentiel des atouts très similaires.

35. Depuis sa mise à jour en 1995, le **cadre juridique de l'IED** en République dominicaine est libéral et ne prévoit plus que quelques rares restrictions sectorielles. Par certains aspects, la loi sur l'investissement étranger est en retard par rapport au traitement réservé aux investisseurs étrangers qui, dans les faits, est satisfaisant; en outre, s'agissant des normes de traitement et de protection, elle est moins détaillée que les accords internationaux conclus par le pays. Il est recommandé de réviser la loi sur l'investissement tout en élaborant, en parallèle, un accord bilatéral d'investissement type, comportant l'une et l'autre des dispositions:

a) Garantissant le traitement national et un traitement juste et équitable, en tant que dispositions élémentaires de traitement et de protection des IED;

b) Garantissant l'accès aux mécanismes nationaux et internationaux de règlement des différends;

c) Prévoyant une protection contre l'expropriation, selon le principe d'une indemnisation rapide fondée sur la valeur vénale;

d) Supprimant le plafonnement des dividendes rapatriables.

36. L'accord bilatéral d'investissement type ainsi élaboré devrait être utilisé pour les négociations futures et la renégociation des accords bilatéraux existants afin de les rendre plus clairs et plus cohérents.

37. S'agissant de la loi sur l'investissement proprement dite, il faudrait:

a) Abolir l'enregistrement obligatoire des IED et, face à la nécessité de disposer de statistiques exactes, prévoir des enquêtes obligatoires auprès des investisseurs;

b) Supprimer les références à la santé et à l'environnement dans la liste des secteurs interdits aux investissements étrangers directs, puisque ces questions sont dûment prises en compte dans les lois nationales pertinentes;

c) Supprimer la sélection des contrats de transfert de technologie au profit d'une approche plus moderne des importants intérêts publics en jeu.

38. Il conviendrait de réexaminer les restrictions aux IED prévues dans d'autres textes de loi visant les services professionnels, les transports, le secteur pétrolier et des industries extractives, afin d'en évaluer la compatibilité avec l'objectif de renforcement de la compétitivité nationale.

B. Renforcer la promotion de l'investissement et créer un système national de promotion de l'investissement

39. Le Département de promotion de l'investissement du Centre des exportations et de l'investissement de la République dominicaine (CEI-RD) a joué un rôle dans les excellents résultats affichés par le pays en matière d'attraction d'IED. Pour que le CEI-RD soit à la hauteur de ses nouvelles ambitions dans ce domaine, il est recommandé:

a) D'organiser le CEI-RD en mettant l'accent sur une plus grande spécialisation et une définition précise des rôles;

b) De doubler ses effectifs pour les porter à 35 personnes environ;

c) De nommer un directeur général qui n'ait pas de responsabilités ministérielles;

d) D'appliquer diverses procédures et divers systèmes nouveaux inspirés des bonnes pratiques d'autres organismes de promotion de l'investissement;

e) De décharger le CEI-RD de son rôle d'organisme réglementaire pour l'enregistrement des investissements et des transferts de technologie;

f) De créer un guichet unique.

40. Le CEI-RD devrait se considérer comme le pivot de l'effort global de promotion de l'investissement mené au niveau national dans les zones franches et par des ministères tels que les ministères de l'agriculture, des industries extractives et du tourisme, par les autorités chargées de la réglementation sectorielle et autres organismes spécialisés. Il devrait certes avoir l'initiative pour ce qui est de promouvoir le pays et l'investissement et d'aider les fournisseurs, mais il devrait également, en concertation avec les autres acteurs, ajouter ses compétences commerciales

et autres à leurs connaissances techniques et aux efforts qu'ils déploient. Ces relations devraient être formalisées par des accords volontaires entre services.

41. Les efforts nationaux de promotion de l'investissement devraient être intégrés dans un système national coordonné par un (nouveau) ministre de l'investissement, qui veillerait à ce que les priorités et les efforts de promotion aillent dans le sens des stratégies de développement de la République dominicaine. Le système ne devrait présenter ni failles ni doublons, et être transparent.

42. Le ministre serait responsable au niveau politique du CEI-RD et des organismes directement impliqués dans les activités d'investissement (Corporación de Fomento Industrial, Consejo Nacional de Zonas Francas de Exportación, Consejo Nacional de Fronteras et Commission de réforme des entreprises publiques). Un ministère de l'investissement l'assisterait dans sa tâche en assurant la promotion des mesures et la gestion du guichet proposé pour coordonner les mesures gouvernementales en faveur de grands projets stratégiques. Le ministre devrait réunir un comité consultatif pour l'investissement international et nommer un ombudsman.

C. Conclusion

43. La finalisation du rapport d'examen de la politique d'investissement, élément central du programme, n'est qu'une première étape. Pour en tirer bénéfice et optimiser les effets des IED sur le développement, il est indispensable de mettre en œuvre les recommandations qui y sont formulées. À cet égard, le Gouvernement dominicain a fait preuve de sa volonté au plus haut niveau et s'est attelé à la mise en œuvre des recommandations. La CNUCED a apporté son assistance à la République dominicaine dans plusieurs domaines: a) élaboration d'un accord bilatéral d'investissement type pour les négociations en cours et à venir; b) modification de la loi sur l'investissement étranger et de la loi sur l'organisme chargé de l'investissement étranger; c) organisation de séances de formation à la négociation d'accords bilatéraux d'investissement, outre les tendances actuelles en matière de traitement et de protection de l'IED et le renforcement des capacités pour améliorer la collecte et l'analyse de données relatives aux IED; d) organisation d'un atelier national sur le règlement des différends entre investisseurs et État; e) création d'un centre EMPRETEC pour développer l'entrepreneuriat et appuyer un programme de relations interentreprises; et f) élaboration d'une loi sur la concurrence et d'un organisme chargé des questions de concurrence.

III. EXAMEN DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU NIGÉRIA: RÉSUMÉ

44. Ces dernières années, le Nigéria a attiré des volumes croissants d'IED, principalement dans le secteur pétrolier. Ailleurs, les investissements étrangers directs sont demeurés faibles et n'ont guère contribué au développement industriel du pays. Comme la stratégie nationale le montre, le Gouvernement nigérian privilégie une approche centrée sur le secteur privé pour réaliser ses objectifs de développement. Dans ce contexte, la National Economic Empowerment and Development Strategy (NEEDS – Stratégie pour le développement et le renforcement de l'économie nationale) prône un investissement largement diversifié et la nécessité d'attirer des IED vers tout un éventail de branches d'activité. Suivant cette stratégie, le Gouvernement est davantage un régulateur et un promoteur de l'investissement qu'un intervenant direct.

Le Gouvernement actuel poursuit cette politique. Les autorités ont donc supprimé la quasi-totalité des restrictions aux IED et s'efforcent à présent d'en élargir le champ en encourageant les investissements privés dans des secteurs comme les infrastructures et les services publics de distribution. À mesure que de nouvelles dispositions seront prises pour améliorer les conditions d'investissement et une fois que l'économie mondiale se sera ressaisie, les IED devraient augmenter au Nigéria.

45. Dans ce contexte, l'examen de la politique d'investissement du Nigéria réalisé par la CNUCED porte sur les mesures à prendre pour que les IED, en dehors du secteur pétrolier, contribuent pleinement à la réalisation des objectifs fixés par le Gouvernement³. Dans ses conclusions, le rapport préconise l'adoption d'une politique nationale d'investissement fondée sur une stratégie en matière d'IED qui encouragerait une forte croissance des investissements dans le secteur manufacturier, y compris les agro-industries. Pour ce faire, le Nigéria devrait adopter des mesures incitant et aidant les investisseurs étrangers à se concentrer sur des activités à forte valeur ajoutée, condition nécessaire pour optimiser les avantages potentiels de l'IED pour l'économie. Le rapport met aussi l'accent sur la nécessité d'améliorer l'environnement commercial dans son ensemble et de promouvoir activement l'investissement. Les recommandations ci-après ont été formulées.

A. Conception et mise en œuvre d'une stratégie pour attirer des IED ailleurs que dans le secteur pétrolier

46. La stratégie proposée en matière d'IED doit être cohérente et compatible avec les objectifs économiques et sociaux énoncés par le Gouvernement nigérian dans sa stratégie nationale de développement. Pour atteindre ces objectifs, le Nigéria doit exploiter ses avantages comparatifs, en particulier ses abondantes ressources pétrolières. Les recettes provenant de l'exploitation de ces ressources resteront abondantes. Ainsi, et pour autant qu'il ne se départisse pas de la sagesse budgétaire de ces dernières années, le Nigéria apparaît en mesure de réaliser un programme ambitieux qui lui permettra de développer pleinement son économie. Cela passerait par la reconstruction et la modernisation des infrastructures de base, en particulier les transports, l'électricité et les télécommunications, qui contribueraient à leur tour à rendre les entreprises nigérianes plus compétitives et à accroître leur capacité de profiter du marché élargi de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

47. La libéralisation des marchés partout dans le monde a permis aux sociétés transnationales (STN) d'amorcer un processus de mondialisation et de régionalisation des réseaux de production. Les opérations nationales des chaînes d'approvisionnement régionales/mondiales sont ainsi devenues une dimension essentielle de la stratégie des sociétés, qui s'implantent dans le pays présentant les meilleurs avantages. Sur la base de l'analyse figurant dans le rapport, il est recommandé au Nigéria d'adopter une stratégie visant à favoriser et à soutenir l'implantation de

³ L'examen de la politique d'investissement du Nigéria a été entrepris à la demande du Gouvernement. Le projet a été financé par le Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement au Nigéria, et le premier projet de rapport a été présenté lors d'un atelier national tenu à Abuja le 24 juillet 2008. À cette occasion, le Secrétaire général de la CNUCED a présenté les principales recommandations de l'examen, auxquelles le Président Umaru Yar'Adua a demandé à son conseiller économique principal de donner suite.

sociétés étrangères pour devenir compétitif aux niveaux régional et mondial dans des secteurs d'activité à forte valeur ajoutée nationale.

48. Face à une concurrence accrue, il faudra sans doute donner davantage d'importance à l'accès à des sources d'approvisionnement plus compétitives, y compris en soutenant les fournisseurs locaux. À cette fin, les zones franches pourraient être converties en zones de développement économique où les entreprises auraient accès à des équipements et des services de qualité. Ces zones pourraient ensuite servir de pépinières pour le développement des capacités industrielles locales et l'intégration dans les chaînes mondiales de valeur.

49. La stratégie proposée s'articule autour d'une série de mesures pour:

- a) Améliorer le cadre réglementaire;
- b) Accroître l'investissement dans le capital physique et humain;
- c) Mettre à profit l'intégration régionale et réviser le tarif douanier;
- d) Promouvoir les relations interentreprises et les capacités industrielles locales;
- e) Renforcer les institutions chargées de l'investissement et des questions s'y rapportant.

B. Améliorer le cadre réglementaire

50. Les autorités nigérianes ont pleinement conscience des difficultés que posent au quotidien les règles et les procédures administratives du pays aux investisseurs. Si, dans certains domaines, les réformes ont été très efficaces, des problèmes demeurent. Parmi les mesures proposées pour y remédier, on peut citer les suivantes:

a) **Renforcement de la protection juridique des investisseurs étrangers.** Le Nigéria a négocié de nombreux accords bilatéraux d'investissement, mais n'en a encore ratifié que quelques-uns. Il faudrait en négocier et en ratifier davantage, notamment avec des pays qui apparaissent comme des sources potentielles d'IED. Il faudrait en outre s'atteler à la négociation de conventions de double imposition pour soutenir les investissements en provenance ou à destination de pays de la CEDEAO;

b) **Simplification des procédures d'obtention de visa pour le personnel expatrié et les travailleurs étrangers.** Les conditions d'obtention de visa sont très contraignantes. Par ailleurs, les règles en matière de permis de travail sont appliquées de façon arbitraire et tendent à pénaliser les investisseurs étrangers, particulièrement les petits investisseurs et les nouvelles entreprises. Il est donc proposé de simplifier les procédures afin de les assouplir et de les rendre plus accueillantes;

c) **Réforme de la politique et de l'administration foncières.** Les problèmes relatifs au système foncier nigérian sont les suivants: i) protection insuffisante des exploitants/locataires; ii) incitations indues aux expropriations d'intérêt public et faiblesse des indemnisations; iii) nécessité d'obtenir l'aval du gouverneur de l'État pour toutes les procédures de transfert de titres de propriété, y compris les plus simples; et iv) retards dans le règlement des différends

d'ordre foncier. Pour remédier à ces problèmes, le rapport propose de fonder l'indemnisation des propriétaires fonciers expropriés sur la valeur vénale des biens, et de lever l'obligation d'obtenir l'approbation des gouverneurs d'État pour certaines catégories de transactions foncières, qui pourraient dès lors être simplement inscrites au registre des actes. On pourrait aussi externaliser l'établissement des plans cadastraux et l'administration du cadastre auprès d'entreprises commerciales spécialisées;

d) **Accélération et intensification des réformes fiscales.** Plusieurs aspects du régime fiscal seraient à revoir. Par exemple, les dispositions relatives à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) apparentent celle-ci en partie à un impôt sur le chiffre d'affaires et pénalise les exportateurs. De plus, le régime fiscal se caractérise par un taux élevé d'imposition des sociétés et en même temps par des mesures d'incitation excessivement généreuses. Dans le cadre d'une réforme de la TVA, il conviendrait d'introduire une TVA à taux zéro pour les exportations. Il faudrait également envisager des réformes plus radicales, notamment un abaissement du taux d'imposition applicable aux sociétés compensé par la suppression du programme en faveur des industries de pointe, trop généreux et trop sélectif;

e) **Amélioration de la gestion de la protection environnementale.** La législation semble adéquate, mais son application laisse à désirer. La création d'un organisme spécialement chargé de superviser les pratiques de l'industrie pétrolière répondra en partie à cette préoccupation, mais la nécessité d'instaurer un système global de réglementation demeure;

f) **Promulgation d'un nouveau droit du travail.** Si l'actuel Code du travail nigérian est déjà libéral, la nouvelle législation proposée achèvera de le moderniser en codifiant les principes fondamentaux et les normes minimales internationalement acceptés. Par exemple, le mécanisme de règlement des conflits du travail sera aligné sur les meilleures pratiques;

g) **Adoption du projet de loi sur la concurrence.** Cette législation est attendue depuis longtemps. Toutefois, le projet de texte semble exagérément complexe et bureaucratique. Sollicitée par le Gouvernement, la CNUCED aidera à la révision du projet de loi avant sa présentation au Parlement.

C. Accroître l'investissement dans le capital physique et humain

51. Au Nigéria, l'investissement privé est insuffisant pour améliorer les infrastructures comme il le faudrait, notamment dans le secteur de l'électricité. Comme indiqué plus haut, l'amélioration des perspectives budgétaires, résultant en particulier des prix élevés du pétrole et de l'allégement de la dette, donne au Nigéria la possibilité d'augmenter sensiblement les **investissements publics d'infrastructure**. Toutefois, l'investissement public doit être conduit avec la même discipline que l'investissement privé. C'est pourquoi, lorsqu'il encourage les partenariats public-privé dans des infrastructures essentielles, le Gouvernement doit:

a) Engager les travaux de construction initiaux sur fonds publics;

b) Encourager l'investissement privé dans la gestion et l'exploitation pour établir une discipline commerciale.

52. Les entreprises qui travaillent au Nigéria sont confrontées à un grave déficit de **capital humain**, en particulier pour les postes d'encadrement. Les décideurs doivent trouver des solutions immédiates, tout en améliorant l'ensemble du système éducatif. Dans ce contexte, la priorité accordée par le Gouvernement au budget de l'éducation doit être maintenue. En même temps, d'autres mesures devraient être envisagées, notamment:

- a) Association avec des écoles de commerce de renommée internationale;
- b) Renforcement des mesures prises pour attirer les compétences de la diaspora, par exemple en prévoyant des aides fiscales et en mettant en place des programmes d'orientation à l'intention des personnes qui vont rentrer au pays.

D. Mettre à profit l'intégration régionale et réviser le tarif douanier

53. Pour profiter pleinement des possibilités que lui offre son marché régional, le Nigéria devrait s'efforcer de devenir un centre d'approvisionnement pour l'Afrique tout entière et, comme première étape de son implantation sur les marchés mondiaux, se concentrer sur les débouchés à l'exportation au sein de la CEDEAO. Pour ce faire, il doit contribuer plus activement à l'intégration régionale des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Le Gouvernement devrait donc revoir, entre autres choses, la structure tarifaire en vigueur, y compris les mesures de protection contre les importations. Cela faciliterait la progression des filiales de sociétés étrangères au Nigéria dans la chaîne d'approvisionnement panafricaine de leurs groupes. Dans ce contexte, le Nigéria devrait chercher à devenir un centre régional d'attraction de l'investissement national et étranger dans des secteurs autres que le secteur pétrolier. À cette fin, les recommandations sont les suivantes:

- a) Décider d'actions prioritaires précises et réalisables assorties de délais à court terme, à moyen terme et à long terme pour la création d'une zone de libre-échange, d'une union douanière et d'un marché commun;
- b) Définir un programme de réduction tarifaire à long terme, s'agissant principalement du régime de protection contre les importations nécessaire pour soumettre progressivement les entreprises à la concurrence;
- c) Répertorier les besoins des différentes branches d'activité pour ce qui est des dérogations temporaires aux dispositions du tarif douanier général.

E. Promouvoir les relations interentreprises et les capacités industrielles locales

54. Jusqu'à présent, les sociétés étrangères non pétrolières n'ont joué qu'un rôle limité dans l'économie nigériane, leurs interactions avec les entreprises locales ayant été peu nombreuses. Les tentatives faites par le passé pour s'approvisionner sur le marché local ont mis en évidence des problèmes liés à l'incapacité des fournisseurs de satisfaire aux normes de prix et de qualité, de fournir des volumes suffisants, d'éviter des ruptures de production chez les STN clientes, et de maintenir des relations stables dans des domaines tels que les politiques de fixation des prix. Il conviendrait donc d'envisager tout particulièrement des mesures visant à encourager les investisseurs étrangers à contribuer à l'intégration dans les chaînes de valeur et à établir des liens avec le secteur productif local. En particulier, le rapport formule les recommandations ci-après:

a) **Convertir les zones franches à vocation exportatrice en zones polyvalentes** (ou zones de développement économique). L'objectif premier est de renforcer leur intégration dans l'économie plutôt que de les laisser opérer en circuit fermé. À cette fin, le Gouvernement devrait leur ouvrir le marché intérieur (le produit des ventes étant assujéti à la fiscalité ordinaire), moderniser les infrastructures, accorder des permis et fournir aux entreprises des services de haut niveau. Il devrait en outre encourager le regroupement industriel et le développement des fournisseurs au moyen de mesures d'incitation fiscale;

b) **Concevoir un programme de relations interindustrielles avec des entreprises fournisseurs pour stimuler et promouvoir l'approvisionnement local et la base d'approvisionnement local.** Le programme comportera les éléments suivants: transfert et modernisation de la technologie, fourniture et échange d'informations, aides financières, formation et évaluation comparative. Les meilleures pratiques internationales montrent que la sélection, la formation et l'encadrement sont essentiels pour motiver les fournisseurs locaux potentiels et les amener au niveau des normes manufacturières internationales. Le programme devrait être mis en œuvre par la Commission nigériane pour la promotion de l'investissement (NIPC-Nigerian Investment Promotion Commission).

F. Renforcer les institutions chargées de l'investissement et des questions s'y rapportant

55. Il est nécessaire de disposer d'un cadre institutionnel solide pour réaliser les ambitieux objectifs de développement fixés par le Gouvernement. Selon l'examen de la politique d'investissement du Nigéria, les institutions chargées des questions d'investissement, y compris des activités de promotion, présentent plusieurs points faibles: problèmes de financement, capacités de gestion et mécanismes de coordination insuffisants, répartition mal définie des tâches entre elles. Il est recommandé de modifier ces institutions et d'en créer de nouvelles. De plus, pour être efficaces, ces institutions devront recruter du personnel qualifié capable de maîtriser les nombreux aspects de l'investissement, y compris de l'IED. Le rapport contient les recommandations ci-après:

a) **Créer une nouvelle entité chargée de promouvoir et de coordonner la politique d'investissement.** Cette entité, conduite par une petite équipe, pourrait soit prendre la forme d'un ministère de l'investissement, soit faire directement rapport au Vice-Président ou à un conseiller politique principal du Président. Elle superviserait les principales institutions s'occupant de questions d'investissement, dont la NIPC, le Bureau des entreprises publiques, l'Autorité nigériane pour les zones franches industrielles et l'Agence nigériane pour la promotion des petites et moyennes entreprises;

b) **Renforcer la NIPC.** La NIPC aurait pour rôle essentiel d'attirer et de soutenir l'investissement. En ce sens, elle devrait plus activement cibler des investisseurs dans des secteurs ayant un fort impact sur le développement et sensibiliser les différents acteurs aux avantages potentiels des IED. De plus, dans le cadre de l'aide aux investisseurs, elle devrait gérer les programmes de développement d'entreprises fournisseurs et les programmes de suivi;

c) **Créer une commission du commerce international indépendante.** Elle aurait pour rôle de conseiller le Gouvernement sur: i) le rythme et la stratégie de libéralisation du régime de protection contre les importations; ii) les demandes spéciales de protection émanant de certaines

branches d'activité; et iii) l'application de mesures de sauvegarde, de mesures antidumping et de mesures compensatoires;

d) **Réviser le mandat du NOTAP.** Le Bureau nigérian pour l'acquisition et la promotion de la technologie (NOTAP – Nigerian Office for Technology Acquisition and Promotion) s'occupe actuellement de réglementer l'entrée des technologies étrangères au Nigéria; or, aujourd'hui, au niveau international, la tendance est plutôt de faciliter ce mouvement. Le rapport recommande donc de donner pour mandat au NOTAP de former les entreprises nationales, en particulier les petites et moyennes entreprises, aux méthodes d'acquisition des technologies étrangères, y compris à la négociation de conditions favorables. Il serait préférable de confier les questions réglementaires aux autorités fiscales et aux autorités de la concurrence;

e) **Coordonner les relations des entités chargées de la promotion de l'investissement aux niveaux fédéral et national.** À l'heure actuelle, même si les rapports entre les entités chargées d'attirer et de faciliter l'investissement aux niveaux fédéral et national sont bons, les relations ne sont pas clairement définies. Une action coordonnée à tous les niveaux du Gouvernement permettrait de garantir la cohérence des messages de promotion, de corriger les asymétries d'information et d'assurer un traitement identique à tous les investisseurs prospectifs. Cette coordination devrait être confiée au Ministère de l'investissement proposé.

G. Conclusion

56. Pour tirer profit de la stratégie en matière d'IED proposée dans l'examen, il est essentiel d'aborder la mise en œuvre des recommandations de manière coordonnée et cohérente. Le Gouvernement nigérian s'est déjà engagé au plus haut niveau à appliquer, avec l'appui du secteur privé et de la communauté internationale, un programme dans ce sens. La CNUCED a apporté son assistance au pays en ce qui concerne les plans d'incitations et les réformes fiscales nécessaires, le renforcement des activités de promotion de l'investissement et la conversion des actuelles zones franches industrielles en zones de développement industriel. Les recommandations de la CNUCED ont ensuite été adoptées par le Comité présidentiel pour l'examen des dérogations, des mesures d'incitation et des concessions, et intégrées dans le rapport. De plus, avec l'appui financier du Gouvernement japonais, la CNUCED a entrepris d'élaborer un plan d'action – Livre bleu – qui contiendra des mesures pratiques en matière d'investissement applicables dans un délai de douze mois.

IV. EXAMEN DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU VIET NAM: RAPPORT SUR L'EXAMEN INTERGOUVERNEMENTAL

57. La présentation de l'examen de la politique d'investissement du Viet Nam a eu lieu le 9 février 2009, au Palais des Nations, à Genève (Suisse). Les débats qui ont suivi ont permis de tirer des enseignements de l'expérience du pays en matière d'accueil d'IED, et de sa transition réussie d'une économie planifiée à une économie de marché. Le Viet Nam a su améliorer très rapidement les conditions de vie de sa population, ramenant un taux de pauvreté de plus de 60 % au milieu des années 80 à moins de 20 % une vingtaine d'années plus tard. Comme le montre l'examen de la politique d'investissement, le Viet Nam doit ces résultats aux réformes structurelles énergiques entreprises dans le cadre du Doi Moi et à son intégration réussie dans

l'économie mondiale, couronnée par son accession à l'Organisation mondiale du commerce en 2007. Comme le souligne le rapport, les IED ont joué un rôle important dans ce succès.

58. M. Hoang Trung Hai, Vice-Premier Ministre du Viet Nam, a énuméré les bienfaits apportés par les IED à son pays au cours des vingt dernières années (technologies modernes, compétences et savoir-faire, recettes fiscales, création d'emplois et développement industriel). Il a fait observer que le Viet Nam était encore loin d'avoir exploité tout son potentiel d'attraction d'IED, mais que cela demanderait des efforts considérables, surtout dans le climat actuel de crise économique mondiale.

59. M. Nguyen Chi Dzong, Vice-Ministre de la planification, et M. Do Huu Hao, Vice-Ministre de l'industrie et du commerce, ont donné de plus amples détails sur la politique d'investissement du Viet Nam et ont aussi commenté les recommandations de l'examen de la politique d'investissement. Les autorités vietnamiennes, étaient pleinement conscientes des faiblesses, actuelles et potentielles, concernant les infrastructures physiques et le capital humain, qui pouvaient être autant de freins à la croissance et au développement futurs. Ils ont relevé un certain nombre de domaines d'action prioritaire, et le Vice-Ministre de la planification et de l'investissement a indiqué que le Viet Nam apprécierait l'assistance technique de la CNUCED, en particulier pour la mobilisation et le perfectionnement des compétences.

60. Les débats et les observations ont principalement porté sur les six groupes de recommandations de l'EPI: a) promouvoir les IED dans de nouveaux secteurs économiques, en particulier les services; b) adopter une approche moins interventionniste en matière de réglementation de l'investissement et réduire les formalités administratives; c) s'attaquer résolument aux obstacles potentiels à une croissance soutenue, notamment en mettant en place des infrastructures de qualité et en formant une main-d'œuvre qualifiée; d) assurer un même traitement juste et équitable aux entreprises d'État à vocation commerciale et aux entreprises privées, dans un souci d'efficacité et de compétitivité; e) simplifier le régime fiscal et revoir les mesures d'incitation fiscale en faveur des investisseurs sur la base d'une analyse coûts-avantages; et f) mener à leur terme les réformes récentes et en assurer une application cohérente dans les 64 provinces du pays.

61. Les recommandations du rapport ont été largement approuvées par les observateurs, du secteur privé comme du secteur public. Tan York Chor, Ambassadeur de Singapour, a souligné que l'amélioration des conditions d'investissement était un travail sans fin, qui exigeait des efforts constants. À leur tour, des dirigeants d'entreprise se sont tous dits très satisfaits de leurs investissements au Viet Nam. Ils ont toutefois évoqué quelques points qu'il faudrait corriger. En particulier, ils ont souscrit à la recommandation de la CNUCED selon laquelle le Viet Nam devrait adopter une approche moins interventionniste en matière de réglementation de l'investissement et redoubler d'efforts pour assurer une application adéquate et cohérente des lois nationales dans les provinces.

62. Les dirigeants d'entreprise ont également encouragé le pays à s'attaquer énergiquement aux problèmes des ressources humaines et des infrastructures physiques. Le représentant d'Électricité de France a souligné combien il était nécessaire d'investir dans la création de capacités de production d'électricité et a insisté sur le fait que les entreprises d'État n'étaient pas en mesure de faire face, à elles seules, à la demande croissante. Pour lui, l'investissement privé

– y compris l'IED – avait un rôle de plus en plus important à jouer dans le secteur, et il a appelé les autorités à ne pas supprimer les garanties d'État sur les accords d'achat d'énergie.

63. Interrogé par le représentant du Burundi sur les secrets de la réussite vietnamienne, le Vice-Premier Ministre a énuméré trois facteurs principaux: a) l'énergie des Vietnamiens et leur volonté de se développer; b) la détermination du Viet Nam de s'intégrer dans l'économie mondiale; et c) l'engagement de la nation en faveur de l'éducation et du perfectionnement des compétences.

64. Les débats ont aussi porté sur l'investissement étranger direct Sud-Sud, qui était considérable au Viet Nam. La question de la qualité des IED par opposition à leur volume a également été abordée. Au Viet Nam, les IED avaient, dans l'ensemble, eu des retombées très positives. Les participants sont toutefois convenus que la qualité était un aspect important qu'il fallait garder à l'esprit.

Annexe. Examens de la politique d'investissement et des activités de suivi

Situation	Pays
Rapports initiaux d'EPI achevés (25)	PMA (10): Bénin (2005), Burkina Faso (2009), Éthiopie (2002), Lesotho (2003), Mauritanie (2008), Népal (2003), Ouganda (2000), République-Unie de Tanzanie (2002), Rwanda (2006) et Zambie (2007) Autres (15): Algérie (2004), Botswana (2003), Colombie (2006), Égypte (1999), Équateur (2001), Ghana (2003), Kenya (2005), Maroc (2007), Maurice (2001), Nigéria (2008), Ouzbékistan (1999), Pérou (2000), République dominicaine (2007), Sri Lanka (2004) et Viet Nam (2007)
Rapports initiaux d'EPI prêts à être examinés dans le cadre d'ateliers nationaux avec la participation des différents acteurs (1)	Bélarus
Rapports initiaux d'EPI prêts à être présentés pour l'examen intergouvernemental (4)	Burkina Faso, Mauritanie, Nigéria et République dominicaine
Rapports initiaux d'EPI en cours (2)	Burundi et Sierra Leone
Activités de suivi (16)	Achevées (8): Botswana, Égypte, Équateur, Lesotho, Maurice, Ouganda, Pérou et Sri Lanka En cours (8): Bénin, Colombie, Éthiopie, Ghana, Maroc, République dominicaine, Rwanda et Zambie
Rapports sur la mise en œuvre des recommandations achevés (2)	Égypte et Ouganda
Rapports sur la mise en œuvre des recommandations en cours (1)	Ghana
Demandes d'EPI (23)	PMA (7): Bangladesh, Guinée-Bissau, Madagascar, Mali, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Tchad Autres pays d'Afrique (3): Gabon, République du Congo et Swaziland Amérique latine et Caraïbes (6): Bolivie, Chili, El Salvador, Nicaragua, Suriname et Trinité-et-Tobago Asie (1): Philippines Asie centrale (3): Azerbaïdjan, Kirghizistan et Mongolie Europe (1): République de Moldova Moyen-Orient (2): Bahreïn et Koweït
Demandes d'activités de suivi de l'EPI (5)	PMA (1): Mauritanie Autres pays d'Afrique (3): Kenya, Maroc et Nigéria Amérique latine et Caraïbes (1): République dominicaine Asie (1): Viet Nam
Demandes de rapports sur la mise en œuvre des recommandations (1)	Maurice
